



11e NATIONALE Ami dans le BERRY

les 3-4-5 et 6 juillet 2015

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à la trésorière

Marie-Claude RABANY 5 rue du Zouave 69210 Lentilly

DATE LIMITE : 20 MAI 2015

Nom-Prénom (Name-Firstname) : _____ e-mail : _____

Adresse (Address) : _____

CP (Post Code) : _____ Ville (City) : _____ Tél. : 06. _____

Véhicule (Car) : _____ Immatriculation : _____

Vendredi 3 juillet 2015 :

Inscription par personnep..... 40,00 € x = €
(Inscription à la Nationale – Assemblée Générale et repas – Musée de Vatan)

Supplément visites :

Samedi 4 juillet 2015 :

*Château de la Chapelle d'Anguillon
(repas du midi + visite musée Alain Fournier) 38,00 € x = €
*Nuit Lumières de Bourges 5,00 € x = €

Dimanche 5 juillet 2015 :

*Musée de Locomotive vapeur Vierzon 2,00 € x = €
*Musée de l'Automobile Valençay 4,50 € x = €
*Repas pique-nique midi 6,00 € x = €

Lundi 6 juillet 2015 :

*Visite cave à Reuilly (gratuit)
*Visite fromagerie (gratuit)

TOTAL €

Bulletin d'inscription à renvoyer **impérativement** à notre trésorière :
Marie-Claude RABANY 5 rue du Zouave 69210 Lentilly **avant le 20 mai 2015**
accompagné d'un chèque à l'ordre de l'AMICLUB de France.
mail : m.rabany@numericable.com

Si règlement par virement (if payment by transfer) :

IBAN (International Banj Account Number)	BIC (Bank Identification Code)	Bank
FR 76 1548 9048 1200 0700 1210 159	CMCIFR2A	CCM LE MANS CHASSE ROYALE
Titulaire du compte (Account owner) : Association AMICLUB de France		

Un retour de participation ne vous sera envoyé UNIQUEMENT par mail, votre règlement fait foi de votre inscription.

Chaque véhicule déclaré dans cette sortie et en circulation, demeure sous l'entière responsabilité de son propriétaire et/ou du titulaire de la carte grise. Pour éviter que les organisateurs de manifestations se voient traduits en justice à la place d'un participant contrevenant à la législation, la FFVE nous a mis en garde contre ce nouveau risque. Elle nous préconise d'effectuer le contrôle systématique et d'enregistrer la présentation de l'original du permis de conduire et de l'attestation d'assurance en cours de validité pour tous les participants avant de les accepter aux manifestations que nous organisons. Ces manifestations étant d'ordre privé puisque facultatives et soumises à inscription préalable, l'organisateur est habilité à procéder à ces contrôles et à refuser tout participant qui refuserait de s'y soumettre ou qui serait dans l'incapacité de présenter ces documents. Telle est la raison pour laquelle nous vous demanderons de présenter ces documents lors de l'accueil des participants et que nous ne pourrions, naturellement, accepter aucune dérogation.

A..... le Signature